



# Communiqué de presse

Strasbourg,  
le 28 juin 2019

## Épisode de pollution atmosphérique de type estival à l'ozone : Maintien des mesures d'urgence prises par le préfet pour les journées du samedi 29 juin et du dimanche 30 juin 2019

La persistance des niveaux de pollution atmosphérique à l'ozone dans le département du Bas-Rhin nécessite le maintien des mesures d'urgence renforcées pour les journées du samedi 29 juin et du dimanche 30 juin.

Elles concernent notamment l'**abaissement de la vitesse de 20 km/h sur l'ensemble du réseau routier** du département mais également le maintien de la **circulation différenciée, de 6 h à 22h** sur les 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg (hors axes permettant de maintenir des itinéraires de liaisons pour le transit<sup>1</sup>).

Conformément à l'arrêté préfectoral du 25 juin 2019, **seuls les véhicules équipés de vignettes vertes (électriques), de vignettes 1, 2 ou 3 sont autorisés à circuler.**

**Après deux journées de contrôles pédagogiques, les forces de l'ordre procéderont désormais à des verbalisations** en cas d'infraction (contravention de 3<sup>ème</sup> classe avec amende de 68 € minorée à 45 € pour les véhicules légers et contravention de 4<sup>ème</sup> classe avec amende de 135 € minorée à 90 € pour les plus de 3,5T).

Chacun est invité à privilégier les mobilités douces et les transports en commun pour ses déplacements. **Les bus et les tramways de la Compagnie des transports strasbourgeois (CTS) seront gratuits samedi et dimanche.**

### **Rappels :**

Il est rappelé que chaque véhicule motorisé, amené à circuler en période de pic de pollution, doit être équipé du certificat "Crit'Air", quel que soit son type (voiture, poids lourd, utilitaire, deux-roues).

Tous les usagers de la route français et étrangers qui ne seraient pas encore équipés sont donc invités à le faire sans délai, en passant commande sur le site internet gouvernemental (site en langues française, anglaise, allemande et espagnole) : [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr) pour un coût de 3,62 € en France (frais de fabrication, de gestion et d'envoi). L'attestation disponible immédiatement après l'achat sur internet permet de justifier de l'obtention du certificat avant de le recevoir par voie postale.

---

<sup>1</sup> A4 au nord de l'échangeur A4/A35 à Vendenheim, A35 au nord de l'échangeur A4/A35 à Vendenheim, A35 du diffuseur n°10 dit de Geispolsheim jusqu'au diffuseur n°6 dit de la Vigie, RN 83, RN353 et RD1083.



## Recommandations sanitaires en cas de dépassement prévu ou constaté des seuils d'alerte fixés pour l'ozone (O3) :

| Populations cibles   | Messages sanitaires  |
|--|--|
| <p><u>Populations sensibles</u></p> <p>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p> <p>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p> | <p>Évitez les sorties durant l'après-midi.</p> <p>Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.</p> <p>En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ;</li><li>- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;</li><li>- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</li></ul> |
| <p>Population générale</p>   | <p>Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air.</p> <p>En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.</p>  |

### **Restez informés sur l'évolution de la situation dans les prochains jours :**

- A tout moment, il est possible de suivre les évolutions de la qualité de l'air sur le site internet [www.atmo-grandest.eu](http://www.atmo-grandest.eu)
- Une permanence téléphonique est assurée pour toute information santé : Air Santé au 03 88 37 37 37
- en s'inscrivant à l'alerte de pollution sur le site de l'Eurométropole de Strasbourg : <https://demarches.strasbourg.eu/proprete/inscription-alerte-pollution-circulation-differentiee>
- sur le site de la Préfecture : [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)
- sur les panneaux à messages variables de la DIR Est, de la SANEF et du SIRAC

### **Contacts presse :**

Préfecture du Bas-Rhin  
Aurélie Contrecivile  
Tel : 06 73 85 16 45  
Mail : [aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr](mailto:aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr)

Eurométropole de Strasbourg  
Ariane Laffon  
Tél : 06 80 62 56 64  
Mail : [ariane.laffon@strasbourg.eu](mailto:ariane.laffon@strasbourg.eu)

